ANOM, Etat Civil, Résultats

Guadeloupe morne-a-l'eau 1877

	Jacor et inscription en aan au premier Neventre, mil hul cent guarante hin
civel, intitulé du m	numero onze price qui nous a été préfentie, de l'acte de decis de son vire, en date
elle les feturs Epous,	du dea Sept Nout mil his cent soiaante Sept, sumera cent tronto et un
Juillet, mil huit cent	et de celui de sa mere en date du ringt eing Yuin, soul huit cent cinquante
de Monsiur de Gour	crouf, rumero soisante dia neuf, aiun que nous avous pur le constater sur
te-acus, a'avoir ans	nos resistres de l'Elet vinil d'Ila El El 1008 2 Cm
: sur leur réponse négo	mos registres de l'Elat civil d'Une Part. Et la demaifelle Badof, Marie,
se s'ils ventent se pris	Mathilda, agu de vingt quatre aus, cultivatrice, nel en ette Commune, y dome
du séparement et affir	Colici fille mazane et légitime de vius Badof, Noraham, cultivatoir et de dame
ieus Chanquer, al.	Barbadine Rose, Angelique dite Marquerite, quand vivail cultivatrice, domi
is par le mariage . A	cilié au même licu. La dite future Epouse, procédant de son chefes agifians en
par le prisent marie	Vertu de ron acte de maissance, en date du Douge seorie mil his een singuante
féncinin, nee aux My	al trois, numero dia - sept finice qui nous a ête sprésente du l'acte de décès de
cent neuf; Chandrin	somere en date du trente et un ellars mil huis cent soisante dis, numero cent
, mil huit cent rowan	Atrente, décès que nous avous pou constater sur nos régistres de l'État civil à la
	date el au numero cironces ci dessus el du consentement de son Pero precent
us pu le constater po	et consentant d'autre Part. Lesquels nous ont requis de procéder à la cilébra
ut ce, avous du soi a et	Sion du mariage sprojets entre eux et dont les publications ont de faites et affe
Verce, age de cinquante	Cheis aevant la gerincipale soorte de notre maison commune, savoir : la pre
nune quellorne a t &	muin le dimanche Bingt neuf du mois de juillet dernier, a la reconde le Di-